

Section 26 : Physiologie, physiopathologie, biologie du cancer

La mission d'un chercheur est de produire, valoriser et transmettre de la connaissance. La part relative de ces missions varie en fonction de l'évolution de carrière. L'évaluation doit être à même de juger du bon accomplissement de ces missions. Elle est basée sur la remise d'un rapport d'activité qui doit être clair, précis et concis. Il doit, en outre, permettre aux évaluateurs de resituer ces différentes missions de recherche dans le contexte national et international.

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité du projet scientifique et de la production scientifique (originalité, faisabilité, prise de risque)
- Rayonnement scientifique
- Activité de formation (encadrement) et d'enseignement, de diffusion et valorisation de la recherche
- Insertion locale (équipe, unité), rayonnement national et international

La section accordera une importance relative à chacun de ces critères en fonction du stade d'évolution de la carrière.

Avancement de grade des chercheurs

CRHC

- Contribution scientifique dans la discipline sur les 10 dernières années.
- Implication dans l'organisation et le fonctionnement du laboratoire.
- Capacité d'encadrement et de formation.
- Rayonnement scientifique.
- Participation à des réseaux collaboratifs.
- Participation à l'expertise et à la diffusion des connaissances.

DR1

- Excellence scientifique
- Rayonnement international
- Encadrement et animation de la recherche
- Responsabilité collective et managériale (responsabilité d'équipe et/ou plus)
- Diffusion de la connaissance
- Valorisation
- Capacité d'obtention de financements nationaux et internationaux

DRCE

- Excellence scientifique dans la durée
- Contribution majeure dans la discipline
- Reconnaissance et rayonnement international
- Responsabilités au service de la collectivité
- Capacité à fédérer des réseaux collaboratifs au niveau national et international

Recrutement des chercheurs

La section applique des critères spécifiques selon les grades.

CRCN

- Publication en premier auteur et/ou auteur correspondant dans au moins deux laboratoires différents. Le niveau de publication sera évalué en tenant compte de la durée du parcours scientifique du candidat.
 - Production à forte visibilité dans la discipline.
 - Les mobilités géographiques et thématiques seront prises en compte.
 - Qualité et faisabilité du projet scientifique.
 - Adéquation du profil et du projet du candidat au regard d'une thématique ou d'une affectation affichée comme prioritaire dans les appels d'offres du concours.
- Selon la durée du parcours scientifique des candidats, le jury prendra en compte des critères additionnels, comme la reconnaissance internationale des travaux publiés, ou, le développement autonome du programme de recherche : capacités à l'encadrement et le rayonnement scientifique.

DR2

- Contribution majeure dans le domaine de recherche
- Articles signés en dernier auteur et/ou en correspondance
- Aptitude à diriger des recherches
- Implication dans l'expertise et la diffusion de la recherche
- Rayonnement scientifique
- Capacité d'encadrement et de gestion d'un groupe ou d'une équipe de recherche
- Capacité d'obtention de financements nationaux, européens et internationaux